



## Règlement intérieur et consignes de sécurité

L'accès aux installations est interdit en dehors des heures d'ouverture.

Le personnel de Passerelles des Cimes est qualifié pour intervenir en hauteur (CQP OPAH).

Il est identifiable par son tee shirt de travail.

Accès autorisé, en présence des personnels responsables :

Aux pratiquants ayant acquitté leur droit d'accès, dans les conditions définies ci-dessous ;

Aux accompagnants ou visiteurs, sous réserve de l'accord du responsable de jour.

**VOUS ETES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SECURITE**

Vous devez respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel ainsi que les conseils ou directives données par le personnel de l'établissement.

**IMPORTANT** : toute personne qui accède au périmètre des installations doit être assurée en responsabilité civile.

### **CONSIGNES DE SECURITE POUR LES PRATIQUANTS**

Pas d'accès aux jeux sans la formation de début de séance.

Interdiction absolue d'interrompre et/ou de quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.

Bonne santé requise ; pratique interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités.

Tenue vestimentaire adaptée à l'activité ; cheveux attachés ; lacets noués.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

La société Passerelles des Cimes se réserve le droit d'interrompre l'activité d'un participant en cas de non-respect des consignes et/ou de la mise en danger d'autres participants.

Respect des consignes générales et particulières : signalétiques à l'entrée de chaque atelier à consulter ; ne surchargez ni les plates-formes, ni les jeux.

Tout baudrier doit être contrôlé par un opérateur.

Obligation de signaler tout incident ou anomalie aux responsables.

Interdiction de sortir de l'enceinte du parc avec le matériel de sécurité et sans passer par l'accueil.

Il est nécessaire d'avoir pris connaissance du règlement intérieur avant de pratiquer l'activité.

### **CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LES VISITEURS**

Le personnel du parc est seul habilité à intervenir.

Respectez les balisages et les cheminements au sol.

Ne pas courir dans les allées, ne rien cueillir, ne rien jeter, ne pas crier.

**INTERDICTION DE FUMER** et de faire du feu en dehors de la « Zone d'accueil ».

Les chiens doivent être tenus en laisse.

### **CONSIGNES GÉNÉRALES**

La direction se réserve le droit :

D'exclure toute personne ne respectant pas les consignes du règlement intérieur ou ayant un comportement jugé inadapté,

D'interrompre toute séance en cas de mauvais temps ou de conditions particulières,

De prendre et faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

**LE MATERIEL** (seul le matériel fournis par Parc Aventure Petreto est autorisé)

La société Parc Aventure Petreto s'engage à fournir un matériel de sécurité en bon état et homologué aux normes européennes (baudrier, longes, et poulie).

Un inventaire contradictoire sera fait à la restitution du matériel.

La société pourra demander le remboursement du matériel s'il y a détérioration lors d'une utilisation incorrecte.

#### **LE PARCOURS PLOU PLOU**

- Ce parcours est accessible aux enfants à partir de 3 ans sous la surveillance d'un parent ou responsable légal.
- Les enfants de plus de 10 ans ne sont pas autorisés sur cette zone
- Ce parcours est accessible aux enfants à partir de 6 ans.
- Les enfants pratiquant l'activité doivent être obligatoirement accompagnés d'un responsable qui les suit au sol pendant toute la durée de l'activité.
- Les consignes de sécurité et de savoir-vivre sont les mêmes que pour les parcours adultes.

#### **LES MINEURS**

- Toute personne de moins de 16 ans devra être accompagné d'un adulte (pratiquant ou non pratiquant) pendant toute la durée de l'activité.

#### **INFORMATIONS GENERALES**

La société Passerelles des Cimes n'est pas responsable de la perte ou du vol de vos effets personnels ainsi que des dégradations ou vols des véhicules garés sur le parking. L'accès aux deux zones (adulte et enfant) s'effectue pour une durée approximative de deux heures. Si une contrainte météorologique vient limiter la durée avant une heure entière d'activité, Passerelles des Cimes s'engage à vous offrir une entrée gratuite.

Les opérateurs de parcours sont seuls juges des capacités des participants pour les orienter vers les différents niveaux de difficultés.